



Contrat d'engagement Fruits d'Été 2017

Producteur

Maison Gaillard
Production fruitière
110 route royale
78580 Les Alluets-le-roi

Adhérent(s)

Désignation :
Adresse :
Téléphone :
Désignation :
Adresse :
Téléphone :

Deux adhérents en cas de partage de panier

Les signataires du présent contrat s'engagent en **2017** pour **6** distributions (dates en **gras**) ou **8** distributions (dates en **gras** et dates soulignées):

2017 : 07/06, 14/06, 21/06, 28/06, 05/07, 12/07, 19/07, 26/07

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions).

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Constitution du panier et paiement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent d'un panier de fruits au prix de **15 €** (Application du taux de TVA en vigueur).

- Tous les fruits rouges sont certifiés bio sauf les fraises. Pour autant, aucun pesticide n'est utilisé pour l'entretien des fraisiers. Les paniers de juin sont à dominante Fraises et ceux de juillet à dominante Framboises ; les mûres sont récoltées au plus tôt à partir de la mi-juillet.
- Conditionnement en barquettes : fraises = 250 g ; framboises, groseilles, mûres, groseilles à maquereau et cassis = 125 g ; fraises des bois = 100 g.
- Exemples de paniers :
5 barquettes de fraises ou 5 barquettes de framboises ou 3 barquettes de framboises et 2 barquettes de groseilles/mûres ou 3 barquettes de fraises, 1 barquette de groseille et 1 barquette de fraises des bois ou 3 barquettes de framboises, 1 barquette de cassis et 1 barquette de groseille à maquereau

Modalités de paiement : **deux** chèques à l'ordre de « **Maison Gaillard** », l'un de **75 €** ou **105 €** et l'autre de **15 €** correspondant à une distribution susceptible d'être annulée (ce qui n'est encore jamais arrivé) :

Les 6 premières distributions	Les 8 distributions
<input type="checkbox"/> Un chèque de 75 € et un chèque de 15 €	<input type="checkbox"/> Un chèque de 105 € et un chèque de 15 €

Partage et distribution des paniers

Les distributions ont lieu de 18h30 à 20h00 à la *Maison Polyvalente Sociale et de Loisirs* du Clos d'Arcy à Poissy.

Ce contrat est élaboré pour une période de 2 mois.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur